

Se préparer aux métiers de la santé avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles paramédicales.

■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 7 mois et comprend :

360 H de cours théoriques en centre (à raison de 24H/semaine).

210 H en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 3 semaines)

Lieu de l'action : APRADIS – 6 rue des deux ponts – 80000 AMIENS

■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

↳ Module 1 : Préparation aux épreuves scientifiques	135 h
- Biologie	
- Physique	
- Tests d'aptitude numérique	
- Entraînements écrits - Concours blancs	
↳ Module 2 : Préparation aux épreuves de culture générale	135 h
- Techniques de production écrite	
- Tests d'aptitude logique, verbale et organisationnelle	
- Culture sanitaire et sociale	
- Entraînements – Concours blancs	
↳ Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel	300 h
- Culture professionnelle	
- Techniques orales	
- Stage en entreprise	

■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02 mai sur le site Internet de l'APRADIS :

www.apradis.eu

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **2160 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

Le métier d'Infirmier

L'infirmier est plus qu'un "relai" entre le malade et le médecin. Il est responsable des soins préventifs, curatifs ou palliatifs auprès du patient. Sa fonction varie selon le lieu de travail. D'une façon générale, il donne des soins sur prescription médicale et est chargé de surveiller l'évolution du patient. Il permet, par ses observations, l'ajustement du traitement. Les soins qu'il prodigue sont préventifs, curatifs ou palliatifs et de nature technique, relationnelle et éducative. Enfin, l'infirmier a un rôle en matière de prévention, d'éducation à la santé et d'encadrement.

■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS

- 2 épreuves d'admissibilité : une épreuve écrite à partir d'un texte comprenant 3000 à 6000 signes, d'une durée de deux heures notée sur 20 points ; une épreuve de tests d'aptitude, d'une durée de deux heures notée sur 20 points.
- 1 épreuve d'admission qui consiste en un entretien, relatif à un thème sanitaire et social, visant à apprécier la motivation du candidat, d'une durée de trente minutes, noté sur 20 points.

A noter : Il est nécessaire de justifier du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense, ou de la réussite à un examen spécial d'entrée à l'Université ; ou d'un diplôme étranger d'infirmier en soins généraux ; ou d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en tant qu'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture ; ou de la réussite aux épreuves de présélection pour les candidats non bacheliers dont la liste est établie par un jury régional de validation des acquis (une épreuve sur dossier, une épreuve de français).

■ LA FORMATION D'INFIRMIER

La formation se déroule sur trois ans, soit six semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4200 heures et débouche sur un Diplôme d'Etat d'Infirmier (D.E.I.). La répartition des enseignements est la suivante :

1° la formation théorique de 2100 H, sous la forme de cours magistraux (750 H), travaux dirigés (1050 H) et travail personnel guidé (300 H) ;

2° la formation clinique de 2100 H ;

Spécialisations possibles après obtention du diplôme : Infirmier puériculteur (formation en 12 mois), infirmier de bloc opératoire (formation en 18 mois après 2 ans d'expérience professionnelle), infirmier anesthésiste (formation en 24 mois après 2 ans d'expérience professionnelle).

■ LES INSTITUTS DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS DANS L' AISNE, L' OISE, LA SOMME

IFSI Abbeville 43 rue de l'Isle 80100 ABBEVILLE Tél. 03 22 25 52 85	IFSI Amiens (C.H. Pinel) 80044 AMIENS Tél. 03 22 53 46 64	IFSI Clermont 2 rue des Finets 60600 CLERMONT DE L'OISE Tél. 03 44 77 50 48	IFSI Compiègne 5, rue de bourgogne 60300 COMPIEGNE Tél. 03 44 23 68 50
IFSI Chauny 94 rue Anciens AFN ET TOM 02303 CHAUNY Tél. 03 23 38 54 46	IFSI Amiens (C.H.U. SUD) avenue René Laennec 80054 AMIENS Tél. 03 22 45 59 88	IFSI Beauvais 102 rue de la Mie au Roy 60000 BEAUVAIS Tél. 03 44 11 24 51	IFSI St Quentin 1 av Michel de l'Hospital 02321 ST QUENTIN Tél. 03 23 06 73 38
IFSI Laon 27 rue du 13 octobre 1918 02000 LAON Tél. 03 23 24 34 98	IFSI Premontre 02320 PREMONTRE Tél. 03 23 23 66 91	IFSI Soissons 46 av du Général de Gaulle 02209 SOISSONS Tél. 03 23 75 72 99	

■ LES TEXTES DE REFERENCE : arrêté du 28 mai 2009.

Vous souhaitez en savoir plus ...

Connectez-vous sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

<http://www.sante.gouv.fr/infirmier,10821.html>